

Académie Inter Musicale de Paris

Secrétariat téléphonique centralisé : 01 45 65 01 02

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

Permanence téléphonique des directeurs : lundi et jeudi de 13h à 13h30

Septembre 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, vous pourrez effectuer choisir vos horaires de cours entre le **mercredi 14 juin et le jeudi 29 septembre** pour la prochaine rentrée d'octobre, sur place aux permanences d'inscription.

Nous vous joignons une documentation « papier » et une fiche d'inscription qui sera à renseigner le plus complètement possible. Ces deux documents peuvent également être téléchargés sur notre site Internet.

Durant la rentrée de septembre, le secrétariat central ne pourra pas vous donner, au téléphone, d'informations précises sur les horaires de cours disponibles car ils évoluent d'heure en heure, voire de minute en minute ! Il vous faut venir sur place aux permanences ; merci de votre compréhension.

Sachez toutefois qu'en règle générale, les horaires se situent, au choix, pour les élèves de :

Enfants scolarisés : en semaine après l'école, le mercredi et le samedi toute la journée ;

Adultes ; en soirée (jusqu'à 22 heures) ou en après-midi (RTT / retraite).

Affluence de rentrée : des tickets d'ordre sont disponibles à votre arrivée pour vous permettre, par exemple d'aller quelques temps vaquer à vos occupations. Vous pouvez aussi penser à vous munir d'un livre.

En octobre, le secrétariat peut vous renseigner plus facilement sur les horaires des cours, le planning étant stabilisé.

Enfin, concernant les cours collectifs, notre site est régulièrement mis à jour.

En vous souhaitant bonne réception et dans l'attente de vous satisfaire, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Vos bien dévoués, Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY

Permanences du mercredi 14 au jeudi 29 septembre 2011

Métro Bastille, 11 rue Amelot - 75011 : mardi 17h-19h30, mercredi 11h-13h, samedi 9h30-12h

Métro Voltaire, 16 rue Gerbier - 75011 : lundi 17h-19h30, mercredi 14h30-16h, samedi 14h-16h

Métro Daumesnil, 8 rue de Wattignies - 75012 : mercredi 17h-19h30, jeudi 17h-19h30

Métro Place d'Italie, 8 rue Albert Bayet - 75013 : mardi 17h-19h30, mercredi 14h30-16h, samedi 14h-16h

Métro Plaisance, 5 rue Boyer-Barret - 75014 : mercredi 17h-19h30, jeudi 17h-19h30

Métro Convention, 85 rue de l'Abbé-Groult - 75015 : lundi 17h-19h30, mercredi 11h-13h, samedi 9h30-12h

Métro Lourmel, 16 villa Frédéric Mistral - 75015 : jeudi 17h-19h30

Au secrétariat central Métro Glacière ou Cité Universitaire : 1 rue Henri-Becque – 75013 ; code d'accès : 1246
lundi, mardi et jeudi 12h-14h

MODALITES POUR VOTRE INSCRIPTION

Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : toujours 1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 57€ par élève.

Prestations multiples (par famille) : il est préférable, même si cela fait beaucoup de chèques, pour plus de clarté et en cas d'annulation d'un enfant, de **ne pas cumuler vos paiements de prestations**. Vos règlements seront échelonnés si les dossiers nous parviennent dans la même enveloppe : les chèques d'une même famille étant présentés en banque plus tard que prévu (1 mois après pour le 2^{ème} enfant et 2 mois après pour le 3^{ème} enfant).

1- recto : feuille d'adhésion (en partie pré-remplie) 2011-2012.

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours. Cochez l'AM d'adhésion (en général, c'est la même)

Vérifiez, corrigez ou complétez les informations pré-remplies, datez, signez et joignez un chèque de 57€ à l'**ordre de « Académie Musicale »** en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». Pour les mineurs : **autorisation de sortie incluse dans la fiche à signer dans le cadre.**

2- verso : feuille d'inscription aux prestations 2011-2012 :

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les cases en pointillé. Cochez les cours choisis sans mettre d'horaire.

Calculez votre total trimestriel puis votre total annuel (= total trimestriel X 3) puis joignez les chèques (3, 6 ou 9) datés du jour, couvrant les frais jusqu'en juin 2012, à l'**ordre de "Académie Musicale"**, en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque.

PRECISIONS

Si vous prévoyez de suivre des **cours sur plusieurs Académies Musicales** :

* choisissez l'Académie où vous serez adhérent (**cochez toujours un seul arrondissement**) et remplissez bien la partie adhésion. C'est votre Académie d'adhésion qui vous fixera un seul rendez-vous en septembre pour choisir tous vos horaires dans toutes les AM ;

* sur la partie "*inscription aux prestations*", cochez normalement les cours que vous prévoyez de suivre dans cet arrondissement et joignez les chèques correspondants ;

* pour l'inscription aux cours dans d'autres arrondissements, prenez une 2^{ème} fiche, à disposition dans les AM ou téléchargez la fiche sur notre site Internet, cochez l'arrondissement où l'adhésion est déjà effectuée sans remplir à nouveau ce côté adhésion et complétez normalement la partie "*prestations*" pour les cours visés et joignez les chèques correspondants.

Notez les Email « service après vente » des Académies Musicales et le nom de la personne en charge.

AM11 ^B :	am11Bastille@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM11 ^V :	am11Voltaire@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM12 [°] :	am12@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM13 [°] :	am13@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM14 [°] :	am14@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM15 ^C :	am15@aimparis.fr	Christophe Fontenay, directeur
AM15 ^M :	am15mistral@aimparis.fr	Christophe Fontenay, directeur